

## Création d'un local associatif et interculturel – Réunion du 6 novembre 2020 - CR

**Présents** : André Béteille (GPN), Thierry Eveilleau (Abrix bar), Michel Salert (Vallabrixoise) , Anne-Marie Sanguin (Mairie), Adrien Boulon (Abrix Bar), Julien Faucher (Abrix bar) , Anna Capovilla (Abrix Bar), Carmen Mazier (Sports et Loisirs), Maryse Frammery (Fenêtre à Meneaux), Marie-Hélène Vaux (Fenêtre à Meneaux), Régine Greer (Sports et Loisirs), Bernard Rieu (mairie), Odile Pernin-Vidal (mairie).

**Objet de la réunion : présentation du projet. Premières réflexions sur la gestion du local.**

Le maire résume les grandes lignes du projet.

Réhabilitation du bâtiment à l'entrée de la cour de la médiathèque pour mettre un nouveau local à disposition des associations.

Financement : Coût global, 100 000€ environ, financés à 80% par les fonds Leader et la Région. Les 20% restants par la commune.

Il est prévu dans le projet que le local soit géré par les associations. Dans cette hypothèse, les coûts de fonctionnement seraient pris en charge par celles-ci.

### 1) Un local inter-associatif - Contexte

O.P.V rappelle que ce projet a été initié par l'Abrix bar, dans le but de déployer ses activités. Pour les demandes de financement, il a été porté par la mairie qui a élaboré le dossier. La demande dans le cadre du programme LEADER (fonds européens) s'inscrit sous l'intitulé : **Création d'un espace associatif et interculturel**. Le dossier met l'accent, au niveau des enjeux et des objectifs, sur le fonctionnement inter-associatif du local.

Anna Capovilla rappelle que le projet a été présenté comme une action de type 3 (**Expérimenter de nouvelles approches pour renforcer la cohésion sociale**) devant le comité de pilotage du GAL, en se fondant sur l'expérience de l'Abrix bar. Lors de cette présentation, le rez-de-chaussée du local avait été dédié au bar, la salle en mezzanine, prévue pour les réunions des autres associations.

Carmen Mazier dit que pour Sports et Loisirs, elle a signé une convention de partenariat avec la mairie dans le cadre de la création du local associatif.

OPV rappelle que d'autres associations ont signé des conventions semblables, toutes nécessaires à la constitution du dossier.

### Comment s'approprier ce local ? Comment le partager ?

Régine Greer, Carmen Mazier et Michel Salert interviennent dans le même sens : dans la mesure où les associations bénéficient aujourd'hui du foyer gratuitement, ils ne voient pas quelles activités de leurs associations pourraient de préférence se dérouler place de l'Horloge. Régine Greer met en avant les difficultés d'une organisation collective (entretien, planification...), Michel Salert l'aspect financier. Par ailleurs, quand le bar sera ouvert, comment trouver une place pour d'autres activités ?

Personne n'exclut toutefois la possibilité de bâtir un projet commun.

Anne-Marie Sanguin souligne l'intérêt d'un tel lieu pour les adolescents du village. Carmen Mazier ajoute qu'il faut prévoir dans ce cas un encadrement par une association. Adrien Boulon pense que l'APE serait volontaire pour s'en charger. Par ailleurs, sur la question de l'organisation collective, il dit que des solutions peuvent être trouvées, y compris pour le partage du matériel mis à disposition. C'est aussi l'avis de Julien Faucher.

La question de l'assurance est posée : la mairie prendra en charge l'assurance des locaux, les associations assurent leurs adhérents pour leurs activités sans besoin de précision de lieu.

## 2) Plan des lieux

Les plans de Benoît Flamand, architecte choisi pour diriger les travaux, sont projetés.

Les remarques :

- **place des toilettes à l'étage sans accès PMR.** A. Boulon rappelle que la commission accessibilité a donné son accord au projet, considérant que l'ensemble médiathèque et local associatif forment un tout.

MH Vaux, responsable Médiathèque, exprime une réserve sur l'utilisation des sanitaires de la Médiathèque. Elle ne voit pas la possibilité de permettre cet accès avec une clé dans le local et l'utilisation du monte-personne.

André Bêteille suggère l'installation de sanitaires dans le petit espace situé à l'entrée du local, côté cour. Cette suggestion sera examinée avec l'architecte.

- **Installation de la cuisine** : un budget de 6500€ est prévu pour la mise en place des différents éléments. La question du mobilier est posée.

- **Eclairage** : compte-tenu du peu d'ouvertures sur l'extérieur, importance de soigner l'éclairage artificiel.

- **Espace de rangement** : l'espace intérieur du bâtiment actuel sera remanié. Maintien d'un sous-sol du côté de la cour (décaissement de 90 cm). Possibilité d'entreposer le matériel des associations (demande de Carmen Mazier).

- **Capacité du local** : elle est évaluée à 40 personnes sur les 2 salles (surface planchers : 77m<sup>2</sup>).

### Les décisions

- Chaque association mène auprès de ses adhérents une réflexion sur les activités et les manifestations qui pourraient prendre place dans le futur local.
- Une nouvelle rencontre est prévue **le mardi 8 décembre à 18h** au foyer pour mettre en commun les réflexions.
- Objectifs : créer un groupe de travail qui élaborera le projet inter- associatif. Sur la base de ce projet, une convention liant la mairie et les associations, précisera les modalités du fonctionnement et de l'usage du local.

Pour aller plus loin...

Le cadre dans lequel a été défini le projet par le comité de pilotage du GAL est le suivant :

Action 3 : Expérimenter de nouvelles approches pour renforcer la cohésion sociale

Type d'opération : Projets de mixité sociale

Soutien aux projets favorisant le lien social et les échanges intergénérationnels.

CR : OPV